

Les nouvelles de Romagné

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTÉ 2022



Éditorial

Nous sortons des protocoles sanitaires et nous nous apprêtons à vivre un été « comme avant » ! Nos chers enfants ont toujours su s'adapter, accepter et « faire avec » toutes ces contraintes, qui ont rythmées leur quotidien depuis deux ans.

Je dis donc BRAVO à eux d'avoir eu autant de courage. Vous êtes nos petits héros !

En tant qu'adjointe enfance, jeunesse et vie sociale de la commune, je tiens à souligner et à remercier l'investissement de chaque agent et de chaque enseignant en lien avec l'accueil des enfants de Romagné, sur les temps scolaires, périscolaires ou l'accueil de loisirs.

Je suis heureuse de toujours trouver chez nos professionnels le souci quotidien de bien faire, pour que chaque enfant puisse s'épanouir et grandir dans le meilleur environnement possible. Et cela, malgré les contraintes qui nous ont été imposées

ces deux dernières années. Merci donc à tous d'avoir su préserver au mieux nos enfants, souvent au détriment de votre confort de travail.

Chacun de nous s'est donné pour mission d'offrir à nos « petits héros » le meilleur été, le meilleur programme et le meilleur environnement, pour leur permettre de s'éveiller et de s'épanouir dans cette reprise quasiment normale de la vie estivale.

Les enfants et les jeunes : n'oubliez pas que de multiples sorties, un mini-camps et de très nombreuses activités de qualité vous attendent tout l'été. Vos animateurs ont à cœur de vous accompagner dans votre quotidien pendant ces vacances et de favoriser ce « bien grandir » qui nous importe à tous.

Bel été à vous !

Zilpa Vilsalmon

Adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse et la vie sociale



Sommaire

Retrouvez notamment dans ce numéro :

Ma Commune

- Budget : entre équilibre et anticipation de l'avenir **page 2**
- Participez à la consultation sur le futur site web de la commune) **page 3**
- Bien vivre ensemble : la tonte du gazon **page 3**
- Au service des enfants de la commune **page 4**

Jeunesse

- Accueil de loisirs : un programme varié pour tous les âges **page 5**
- Pétards et feux d'artifice : un petit rappel de la réglementation **page 8**

Zoom

- Panneaux solaires ou bornes de recharges : Nova Énergies à Romagné **page 5**

Événements

- Un beau dimanche de cyclisme **page 6**
- Un week-end «développement durable» à l'Escale les 25-26 juin **page 6**

Compte administratif 2021 et budget primitif 2022

Entre équilibre et anticipation de l'avenir

1. Un bilan de l'année 2021 positif

Du côté des dépenses réelles de fonctionnement, il y a eu un bond important (attendu) en 2021 puisqu'elles atteignent 1 691 476 € (contre 1 485 021 € en 2020) mais avec une hausse plus faible que

prévue. Ceci est dû aux dépenses de personnel anticipées dès 2021 (ouverture de l'Escale, arrivée d'une gestionnaire RH), atténuées par le recours aux contrats aidés. Enfin, il faut noter qu'il y a aussi eu

près de 1,7 millions d'€ de dépenses d'investissement (dont 1,378 M € pour l'Escale), compensés par 1,745 M€ de recettes.

Pas de déficit pour 2021

Néanmoins, ces dépenses ont été très largement compensées par les recettes réelles de fonctionnement (+ 32%) : augmentation d'impôts, reprise des recettes tarifaires après la perte liée au covid, perception de

subventions inattendues et produits exceptionnels liés aux ventes des terrains sur la ZA et de la Boucherie.

En conclusion, un très bon compte administratif avec aucun déficit ni en

fonctionnement, ni en investissement. Avec plus de subventions qu'espérées pour la construction de l'Escale, ce qui nous a permis de ne pas utiliser tout le prêt contracté.

2. Deux budgets pour 2022

A noter tout d'abord une nouveauté pour 2022 : l'Escale a son propre budget pour son fonctionnement (voir encadré). Aussi, les comparaisons avec les années précédentes sont à manipuler avec précautions.

Pour 2022, nous trouvons d'abord une section d'investissement sur le budget communal qui sera proposée en surinvestissement (plus de recettes que de dépenses). Pourquoi ? La commune ayant réussi à obtenir plus de subven-

tions que prévu pour la construction de l'Escale, elle n'a pas eu besoin de consommer tout l'argent du prêt qu'elle avait souscrit. Le conseil municipal a cependant fait le choix de conserver cet argent car des investissements lourds restent à venir (aménagement de la sortie de bourg vers Fougères par exemple). Compte tenu d'une capacité d'emprunt très réduite, il faudra donc autofinancer en très grande partie ces investissements.

Les investissements prévus en 2022

- La rénovation du site internet et la création d'un portail famille pour faciliter le recours aux services enfance et aux ateliers de l'Escale.
- La rénovation de l'éclairage public, la sécurisation de la voirie du bourg et l'aménagement d'un cheminement piétonnier (la Hardouinais).
- Des modifications du PLU (plan local d'urbanisme) pour permettre le développement économique sur la commune et reprendre le contrôle sur l'urbanisation.
- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la rénovation des logements sociaux communaux situés 6 rue de l'église.
- Un audit énergétique de l'Atrium.

Le budget annexe de l'Escale

Ce budget 2022 sera la traduction chiffrée du projet social de l'Escale et le service enfance y sera désormais rattaché et fusionnera avec le service Culture, communication, Vie Sociale et Associative (CCVSA).

Le budget de l'Escale intégrera en dépenses :

- Les services et les animations du pôle
- Les dépenses liées au fonctionnement du bâtiment (énergies, eau, etc.)
- Des initiatives des habitants
- Les dépenses des accueils de loisirs (ALSH périscolaire, extrascolaire et adolescents) ;
- Le personnel : les deux services concernés, la secrétaire générale (pour 25% de son temps de travail) et la coordinatrice du service CCVSA pour 100% de son temps de travail, le responsable du service administratif (pour 20% de son temps de travail), la gestionnaire RH/comptabilité (pour 54% de son temps de travail) le responsable des services techniques (pour 10% de son temps de travail) et l'agent en charge de l'entretien du bâtiment (pour 52% de son temps de travail).



Prendre en compte l'inflation

L'autre point à prendre en compte sur les dépenses de fonctionnement est la nécessité de prévoir des crédits importants pour intégrer l'inflation et faire face à des augmentations prévisibles comme l'électricité (pas de tarifs limités comme pour les particuliers), les carburants ou la prise en compte du dégel du point d'indice annoncé par l'État sur les dépenses de personnel.

De plus, ces dépenses de personnel intègrent le recrutement de deux agents : une coordinatrice enfance adjointe (suite à la mutation de la précédente) et un agent spécialisé en urbanisme, qui nous permettra de reprendre le contrôle de l'aménagement de la commune. Et le budget est aussi impacté en 2022 par la fin des contrats aidés.

Enfin, au niveau des recettes, il n'y aura pas

d'augmentation des taux des impôts et nous avons inscrit des recettes tarifaires plus importantes (espoir d'un impact moindre de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services).

Concernant les recettes, elles sont de plusieurs ordres :

- Les recettes des prestations de l'Escale
- Les recettes des ALSH périscolaires, extrascolaires et adolescents
- Les subventions des partenaires (État, CAF, Région, etc.)
- Les loyers de la MAM
- Les participations de Fougères Agglomération, des communes du RPE, de la MAM et du budget principal de la commune.

Bien vivre ensemble

Bruits et tonte du gazon

Avec l'arrivée des beaux jours, revoici la tonte du gazon. Et, pour bien vivre ensemble, il suffit de respecter quelques règles simples.

Le jour, tous les bruits ne sont pas permis. En effet, lorsqu'ils sont excessifs, ils constituent des troubles de voisinage. Et les bruits de tondeuse, ou des appareils de débroussaillage, des tronçonneuses ou de bricolage, en font partie.

Quelle loi régleme le bruit ?

La loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995 précisent que les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (article R48-2 du Code de santé publique).

Agir sur le niveau sonore

Il peut alors être possible de demander à vérifier le niveau sonore d'un appareil. En général, s'il porte le sigle NF, il est équipé d'un dispositif visant à réduire le bruit à sa source (la norme européenne est de 96 dB). Ce qui est généralement le cas si l'appareil a été normalement entretenu et maintenu dans son état initial.

Quels sont les horaires acceptés ?

En règle générale (et à Romagné en particulier), l'utilisation des tondeuses à gazon est tolérée

de 8 à 20 heures les jours de semaine, de 9 à 12 heures et de 14 à 19h le samedi et de 10 à 12 heures les dimanche et jours fériés.

Civisme et tolérance

Évitons, donc de tondre en surrégime ou de faire durer la tonte (un passage est généralement suffisant). Évitons aussi de raser la limite de propriété quand le voisin fait sa sieste, reçoit des amis autour d'un barbecue ou prend l'apéritif à l'extérieur en cas de trouble anormal, il suffit d'abord de dialoguer en expliquant calmement que les bruits de sa tondeuse vous gênent. Les procédures et plaintes ne doivent être que la démarche ultime quand le dialogue et le bon sens ont disparu.



Comment fonctionne la fourrière pour les animaux ?

La prise en charge d'animaux errants ou morts est assurée, sur notre territoire, par le groupe SACPA. Comment ça marche ?

Prendre en charge un animal

Le groupe SACPA intervient pour toute divagation d'animaux sur la voie publique, errants, dangereux ou blessés. Il a également en charge le ramassage des animaux morts (n'excédant pas 40 kg). Les services habilités par la mairie contactent alors directement les équipes de la société qui déclenchent l'intervention.

Aussi, si vous voyez un animal errant ou mort, contactez la mairie. N'hésitez pas à être le plus précis possible pour que nous puissions transmettre les bonnes informations (adresse, si possible type et nombre d'animaux à prendre en charge).

Récupérer son animal

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés, les délais de garde en fourrière sont de huit jours ouvrés et francs. Ensuite, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement à une association de protection animale.

Attention : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal et passible d'une amende de 30 000 € et de 2 ans d'emprisonnement.

De plus, conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui

récupèrent leurs animaux en fourrière. Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais supplémentaires seront à la charge du propriétaire. Enfin, les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers s'ils ne sont pas en mesure de se déplacer.



Les tarifs et l'adresse

Forfait fourrière (pour 1 à 8 jours) : 94 €*
 Identification puce électronique : 70 ,50 €
 Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :
 - Pour un animal mordeur ou griffeur : 84 €
 - Vaccin rage + passeport : 44 €
 (*) Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, il y a un supplément de 9,50 € TTC pour les chats et 15,50 € TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Centre animalier de Fougères Agglomération

La Sermandière - 35 300 Fougères
 Horaires d'ouverture (sauf jours fériés)
 Lundi au vendredi :
 09h00 - 12h00 et 14h30 - 17h30
 Samedi sur rendez-vous

Participez à la consultation sur le futur site web de la commune

La commune de Romagné est en train de refondre son site web. Pour qu'il réponde aux besoins des habitants, une consultation a été lancée.

Un double objectif

- Bien connaître ce que les habitants ont recherché sur le site actuel sans avoir trouvé de réponse.
- Définir quelles sont les informations nécessaires pour faciliter l'arrivée des nouveaux habitants.

Il s'agit pour nous de bien identifier les besoins en termes de contenus ou de démarches et de donner une information pertinente. Afin de répondre au plus près des préoccupations et des besoins des habitants. Et offrir un site avec du contenu informatif et des services pour toute la population.

A noter enfin qu'il y aura aussi un site dédié pour l'Escale avec, notamment, la mise en place d'un blog participatif (avec des articles du pôle et des habitants) et des possibilités pour s'inscrire directement aux activités.

La mise en ligne du nouveau site web est prévue pour la fin de l'année 2022.



Quelles questions ?

Il y en aura quatre :

- Qu'avez-vous cherché sur le site Internet de Romagné sans avoir trouvé de réponse ?
- Quelles sont vos suggestions en matière d'ajout de contenus ou de démarches ?
- Quelles informations pour faciliter vos démarches lors de votre arrivée ?
- Expression libre.

Quel est le critère pour différencier un nouvel habitant d'un ancien ? Nous laissons la parole aux habitants souhaitant faire des commentaires sur leur arrivée sur la commune, même s'ils ne sont plus des nouveaux arrivants (de manière récente). Nous leur demandons simplement d'indiquer leur année d'arrivée.

Comment répondre ?

- Il y a une boîte à idée physique à la mairie et à l'agence postale pour y déposer vos réponses.
- Vous pouvez aussi répondre sur le site internet de la mairie (lien direct sur la première page qui s'affiche).

www.romagne35.com

Vous avez jusqu'au 5 juillet environ pour répondre.

Au service des enfants de la commune

Le service enfance/jeunesse est le plus important (en effectif) de la commune. Comme son nom l'indique, il a en charge de nombreuses missions liées à nos enfants.

Les fonctions du service

Le service enfance/jeunesse a en charge :

- Le péri-scolaire : les garderies du matin, du midi et du soir ; la restauration scolaire ; l'accueil de loisirs du mercredi.
- L'extra-scolaire : l'accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances (sauf à Noël).
- L'entretien des locaux (école Lucie Aubrac, restaurant scolaire, etc.).

Quelques chiffres

- C'est 20 à 25 enfants par tranche d'âge (il y

en a deux) à prendre en charge les mercredis.

- La capacité d'accueil est de 60 enfants sur les petites vacances et 76 en juillet (36 pour les élémentaires et 40 pour les maternelles).
- Concernant la garderie et le restaurant pendant les temps scolaires, le service prend en charge, en moyenne, entre 20 et 25 enfants le matin, 90 à 100 pendant le temps du midi et 30 à 40 (voire plus) le soir.

La philosophie du service

Rendre le meilleur service aux familles de la commune, et être à leur écoute et à celle des enfants. Il s'agit d'être au plus proche des

besoins et d'accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs différences ou leur situation (handicap, etc.).

Il faut pouvoir répondre à toutes les questions des parents et Cécile Brossier, la coordinatrice du service, a très à cœur d'instaurer un dialogue permanent pour que cela se passe le mieux possible. Elle veille aussi au dynamisme de l'équipe, en s'appuyant sur les compétences de chacun et en les valorisant. Pour donner de vrais moyens à chaque projet et assurer une continuité régulière de service.

Le service enfance/jeunesse à votre service : qui fait quoi ?



Anaïs Bourdin

Elle intervient en renfort le mercredi et fait des remplacements sur le temps du midi et la garderie du soir.



Nathalie Helleux

Elle est en charge d'une partie de l'administratif et du temps du midi. De plus, elle est animatrice les mercredis, sur les petites et grandes vacances ou directrice de l'accueil de loisirs, lors des congés de Cécile Brossier.

Christèle Pannier

Christèle est également ATSEM sur les très petites, petites, moyennes et grandes sections (cela peut varier d'une année sur l'autre). Elle a également en charge une petite partie d'entretien, en particulier à la fin du mois d'août, avant la rentrée scolaire.



Cécile Brossier

Cécile est la coordinatrice enfance/jeunesse de Romagné et la directrice de l'accueil de loisirs. Parmi ses nombreuses tâches, elle assure notamment l'animation de toute l'équipe, les relations avec les écoles, les parents et les prestataires extérieurs.



Elisa Hirel

Elle intervient sur le temps du midi, fait le temps d'ATSEM de l'après-midi (grandes sections, en binôme avec Cindy) et est présente à la garderie du soir. Elle fait également les mercredis, les petites et les grandes vacances.



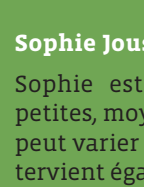
Cindy Rahuel

Elle est présente à la garderie du matin, a en charge du temps d'ATSEM auprès de l'enseignante grande section (le matin) et intervient sur le temps du midi (accompagnement au restaurant, incitation à goûter les aliments, etc.). Elle est également présente le mercredi matin et pendant les petites et les grandes vacances.



Manon Clolus

Elle intervient sur le temps du midi, à la garderie du soir, les mercredis et pendant les vacances (petites et grandes).



Sophie Jusselin

Sophie est ATSEM sur les très petites, petites, moyennes et grandes sections (cela peut varier d'une année sur l'autre). Elle intervient également sur le temps de garderie du midi et participe à l'entretien des locaux, en particulier le mercredi en fin de journée.

Marine Thoin

Marine fait partie de l'Escale. Elle rejoint l'équipe à l'été 2022 et va assurer la direction de l'accueil de loisirs dans le cadre de sa formation d'animatrice professionnelle BPJEPS (stage pratique pendant tout le mois de juillet).



Nadine Cotel

Référente « restaurant scolaire », elle est présente à la garderie du matin, participe à l'entretien de l'école et assure le fonctionnement global du restaurant.



Loëtitia Levillain

Elle a des fonctions administratives mais intervient aussi sur le temps du midi, le mercredi, les vacances scolaires et à la garderie le soir. Elle peut aussi occuper des fonctions de direction.

Le personnel d'entretien

Émeline Briois

En cours de formation Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), elle s'occupe de l'entretien des locaux (surtout côté maternel) et intervient au restaurant (nettoyage et désinfection).



Géraldine Fert

En binôme avec Christèle, elle est ATSEM (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles) le lundi. Elle est également présente à la garderie du matin et du soir et accompagne les enfants au restaurant à midi. Elle intervient les mercredis pendant les petites et les grandes vacances (sur toutes les tranches d'âge).



Aurélien Lotton

C'est le référent des adolescents, menant des projets avec eux et intervenant sur le projet « jeunes ». Il est également présent les temps du midi, à la garderie du soir et pendant les vacances. Sans oublier qu'il est détaché sur l'activité football dans la commune.

Thérèse Poudrée

Elle a en charge l'entretien des locaux de l'école Lucie Aubrac et intervient sur le temps de cantine (vaisselle, repassage, aide à découper la viande pour les enfants, etc.).



Jeunesse

Accueil de loisirs été 2022

Un programme varié pour tous les âges

Comme tous les ans, les jeunes romagnéens qui fréquenteront l'accueil de loisirs seront gâtés. Il y aura des activités pour tous les goûts, quels que soient les âges.

Les enfants (lutins et diabolins)

Pour cette année, le programme est placé sous le signe des « Jours heureux ». Au menu : des activités créatives, sportives ou d'expression, des grands jeux, une journée événement, des sorties et deux mini-camps. On peut notamment citer :

- la visite d'une ferme pédagogique ou du château de Fougères, la traversée de la baie du Mont Saint Michel, etc.
- des ateliers (recette secrète du jardin, tourner les moulins, etc.)
- un grand jeu : Contes et légendes en balade dans Romagné
- des olympiades intergénérationnelles
- une chasse au trésor
- une journée inter-centres à Lécousse
- un spectacle...



Il y aura aussi deux mini-camps : les lutins, du 20 au 21 juillet à l'accueil de loisirs de Romagné, pour partager un moment magique « à la belle étoile » et les diabolins du 26 au 29 juillet, à la base de loisirs de La Rincerie (53), pour s'initier aux activités de plein air ou nautiques.

Les ados

Le programme s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans révolus (jusqu'à la veille des 16 ans), les jeunes de CM2 ayant la possibilité de s'inscrire avec les diabolins ou avec les ados. Au programme : des activités manuelles, des jeux, du sport, de la danse ou des sorties pour permettre à nos jeunes de profiter pleinement de leurs vacances.

Quelques exemples : cuisine Top Chef, défis en folie, dodgeball, ultimate, journée photo rallye, escape game, concours de pubs, dance tik tok, jeux sportifs (sports collectifs, badminton, basket, fléchettes, tennis, VTT, canoé kayak, etc.), sorties (plan d'eau de Cesson, balade à vélo,



Cobac Parc, char à voile...), etc. Sans oublier le mini camp à l'Île aux Pies du 23 au 26 août.



L'accueil de loisirs : informations pratiques

- L'accueil de loisirs est ouvert du 11 juillet au 30 août 2022.
- Il accueille les enfants de la maternelle (lutins 3-5 ans) aux élémentaires (diabolins 6-10 ans) et les jeunes de 11 ans (dans l'année 2022) à 15 ans (révolus).
- Les temps de péricentres sont de 7h30 à 9h (gratuit de 8h45 à 9h) et de 17h à 18h30 (gratuit de 17h à 17h15).
- Les inscriptions se font en fonction des places disponibles (et selon un ordre de priorité pour les sorties et les mini-camps).

Vous pouvez retrouver le programme détaillé de l'accueil de loisirs sur le site de la commune www.romagne35.com.



Zoom sur

Panneaux solaires ou bornes de recharges : Nova Énergie à Romagné

Une nouvelle entreprise vient de voir le jour à Romagné : Nova Énergie. Expert en panneaux solaires et bornes de recharges électriques, elle accompagne ses clients dans la mise en place de ces solutions énergétiques.

Passionné par le secteur des énergies, Maël Guilbert, son fondateur a réalisé tout son cursus scolaire dans le but d'approfondir ses connaissances jusqu'à obtenir son diplôme d'Ingénieur en Maîtrise des Énergies à PolyTech Nantes. Après des années d'expérience au sein de grands groupes comme Enedis, il a décidé de voler de ses propres ailes en créant Nova Énergie : « Il s'agissait pour moi d'accompagner au mieux les particuliers sur des projets de transition énergétique, en particulier pour les panneaux solaires et les bornes de recharge électrique, précise-t-il. Nous sommes à leurs côtés du dimensionnement jusqu'à la mise en service en passant par le montage du dossier administratif »

Transparence et confiance

Chez Nova Énergie, toutes les études sont gratuites et sans engagement. Ce qui est plutôt intéressant quand on peut se poser beaucoup de questions sur ces sujets. « Que ce soit pour les panneaux ou les bornes, les technologies ont fait beaucoup de progrès et nous ne parlons plus aujourd'hui en termes de puissance minimale ou maximale, complète Maël Guilbert. On peut donc légitimement se poser la question, même quand la toiture n'est pas plein sud. Et c'est ce qui va être mis en valeur dans l'étude ».

L'entreprise veille à établir dès le départ une relation de confiance avec ses clients « car nous allons travailler avec eux sur une très longue période ». En effet, les panneaux solaires, par exemple, peuvent bénéficier d'une garantie pièces et main d'œuvre de 25 ou 40 ans. Enfin, Nova Énergie est reconnu RGE, ce qui permet à chaque client de bénéficier de l'intégralité des aides de l'État.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre sur leur site web. Vous y trouverez même un simulateur qui vous donne une pré-évaluation budgétaire.

www.nova-energie.bzh



Un beau dimanche de cyclisme

La dernière course cycliste à Romagné s'est déroulée le dimanche 15 mai dernier et a été une belle réussite, après 2 ans d'interruption : plus de 180 coureurs, un public nombreux et des beaux podiums. Pas d'incidents majeurs (à part quelques petites chutes bénignes) et un orage qui n'a pas réussi à gâcher la journée. Ce fut aussi une réussite pour l'association et les 25 bénévoles qui ont œuvré pour faire de ce dimanche une belle journée de cyclisme.



Il y a eu trois courses au programme : les cadets à 13 h puis les Pass Cyclisme à 15h pour les D1 et les D2 et à 15h03 pour les D3 et les D4 (niveau moins élevé). Avec ce tout petit décalage, le public a pu profiter de deux courses sur le beau circuit sélectif de Romagné.

Le podium des trois courses :

Cadets

- 1^{er} Dorian Piquet (team Côte de granit rose)
- 2^{ème} Adrien Leroy (VC Dinannais)
- 3^{ème} Antoine Georges (Dynamic Club Quédillac)

D1/D2

- 1^{er} Antonin Simon (Guidon d'or Fougères)
- 2^{ème} Jérôme Tournier (VCS Louvigné)
- 3^{ème} Wilfried Sauvage (Guidon d'or Fougères)

D3/D4

- 1^{er} Philippe Legrée (COC Fougères)
- 2^{ème} Christophe Lechartre (ASPTT Rennes cyclisme)
- 3^{ème} Jérôme Chavoix (COC Fougères)

Le 8 mai et le courage de « ceux de 40 »

Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, la commune de Romagné a rendu hommage aux morts pour la France. Après avoir effectué la levée des couleurs, la maire, Cécile Parlot, accompagnée du Colonel Jérôme Mancel, Chef de corps des armées de la 13^{ème} base de soutien du matériel, ont déposé la gerbe sur le monument, en présence des représentants des anciens combattants, d'élus et du public. Après un moment de recueillement en mémoire des défunts, Cécile Parlot a lu le message du Président de la République rappelant que le courage de « ceux de 40 » ne devait pas être oublié. À ces héros, la nation exprime son indéfectible gratitude et sa reconnaissance éternelle.

Enfin, le Romagné Breizh Band a clôturé la cérémonie en musique, avant le pot de l'amitié servi en mairie.



Le moto-cross était de retour en avril

La tradition incontournable du printemps est revenue avec le moto-cross de Romagné qui s'est tenu les 2 et 3 avril dernier. Sous une belle météo, tous les ingrédients étaient réunis pour faire de ce week-end un beau moment : une équipe de bénévoles motivées, un vrai succès et le public qui est revenu. Et tout le monde a notamment apprécié le nouveau système de paiement qui a permis de réduire considérablement l'attente aux stands.

Une nouvelle configuration

C'est aussi la dernière fois que cette épreuve se déroulait dans sa configuration actuelle. Les travaux ont déjà débuté pour inverser la piste,

suivant ainsi la recommandation des pilotes. Pour leur donner en 2023 une nouvelle piste et de très bonnes conditions de course. Et, pour que Romagné demeure une place forte du moto-cross en France, qui attire chaque année un large public régional et extra régional.



Le rendez-vous de la classe 2

Comme chaque année, Romagné fête le dernier chiffre de l'année en cours. Place à la classe 2 qui s'est réunie le 30 avril dernier à la salle de l'Atrium. Près de 150 personnes se sont retrouvées toutes générations confondues autour d'un repas et d'une soirée dansante. Ce fut un beau succès avec une belle ambiance. Saurez-vous distinguer tous les présents sur la photo qui sont nés une année en 2 ?



Classes 2022 - Romagné

Plusieurs dates à retenir

Un week-end « développement durable » à l'Escale les 25-26 juin

Venez passer un moment convivial, ludique et pratique à l'Escale les 25 et 26 juin prochain pour prendre pleins d'idées et être inspiré par le développement durable. Car, même si nous avons besoin de grands changements, les petits gestes du quotidien permettent de petits changements pour que nous agissions ensemble.

Les animations du 25 juin :

- La zone de gratuité : vous pouvez y déposer tout objet que vous n'utilisez plus (à condition qu'il soit en bon état et utilisable). Vous pouvez également y prendre gratuitement des objets mis à votre disposition. Cette zone restera ensuite à l'Escale.
- Venez découvrir à la médiathèque une sélection de documents et des idées sur comment recycler ses livres ou son papier.
- La Caravane Main Verte : toute la journée, le REEPF (Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères) mettra en place et inaugurera le composteur de l'Escale. Des animations autour du compost et du jardin au naturel vous seront proposées.
- Le SMICTOM du Pays de Fougères vous propose de découvrir l'avenir de vos déchets et quelles

alternatives sont possibles pour en produire moins (de 14h30 à 16h)

- Venez avec votre pique-nique zéro déchet pour échanger et rencontrer de nouvelles personnes (de 12h30 à 14h)
- Essayez la cuisine anti-gaspi et venez apprendre à moins jeter et à valoriser vos restes. Sur réservation, de 11h à 12h30.
- Un ciné-débat pour clôturer cette journée avec le visionnage d'un film parlant d'écologie et d'une génération qui ne veut plus grandir dans un monde menacé. Sur réservation, de 20h à 23h.

Les animations du 26 juin (de 10h30 à 12h30) :

En partenariat avec "Mon Ecolo Drive" de Fougères et le SMICTOM, rendez-vous à l'Escale pour nettoyer la ville ensemble. Apportez vos gants !



- La fanfare avec le Romagné Breizh Band
- De la musique traditionnelle
- Du rock avec le groupe Lux
- Du Hip-Hop Reggae avec le groupe Pirate of Marseille.
- Un show scratch aux platines avec Dj Lil Kill.

Sur place : galettes saucisses, frites, moules frites, buvette proposés par les commerçants et les desserts proposés par l'association APEL des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.

La Fête de la Musique

le 24 juin

Romagné fête l'arrivée de l'été en musique le vendredi 24 juin à partir de 19h. Retrouvez nos musiciens lors de la scène libre et ouverte à tous sur le parking de la mairie. Un moment convivial pour découvrir nos talents locaux, quel que soit le genre musical.

Coté programme, on aura cette année :

- De la musique Bretonne avec pappy 2r

Romagné
fête de la musique
2022

Buvette et restauration sur place (moules-frites, galettes-saucisses etc...)

Scène ouverte

Inscription des musiciens, s'adresser au 06 73 59 44 63

A partir de 19h - Parking de la mairie
VENDREDI 24 JUIN

Site www.romagne35.com - mail : mairie@romagne35.com - tél : 02 99 98 81 11

L'Escale :

vive le programme d'été !

Embarquez avec l'Escale pour un mois de juillet festif ! Au programme : des mardis remplis d'animations (concert, art créatif, soirée pyjama et astronomie), des jeudis flâneries pour venir discuter et rencontrer du monde, des rendez-vous pour des goûters le mercredi, des jeux le samedi et encore de nombreux ateliers numériques. Toute l'équipe a hâte de pouvoir passer ces moments conviviaux ensemble. Pour consulter le programme complet, rendez-vous sur les réseaux sociaux, sur le site de la mairie ou passez directement à l'Escale.

Nous vous rappelons également les nouveaux horaires :

Mardi : 14h-20h

Mercredi : 10h-13h et 14h-19h

Jeudi : 15h-19h

Vendredi : 14h-19h

L'Escale est fermée du 1^{er} au 21 août.

Retrouvez le programme d'été sur :

<https://www.romagne35.com/escale.php>



Le Pardon de Sainte-Anne le 24 juillet

Le pardon régional a toujours lieu le dimanche le plus proche du 26 juillet. Cette année, il aura lieu le 24 juillet. La messe débutera comme chaque année à 10h30, présidée par Thierry Hubert, responsable du « Jour de Seigneur » et originaire de Fougères. Elle sera suivie de l'adoration du chapelet à 14h (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur). Il y aura également la marche depuis le mémorial de la Tancerais le samedi 23 juillet à 17h.



Le forum des associations en septembre

Cette année, le Forum des associations se déroulera à St Sauveur des Landes, le samedi 3 septembre prochain. Toutes les associations intéressées pour y participer doivent contacter au plus vite la mairie de St Sauveur pour s'y inscrire. De plus, nous invitons toutes les personnes intéressées par une activité à venir nombreux à ce forum, pour soutenir nos associations qui sortent d'une période très particulière. Elles seront présentes à la rentrée, prêtes à tenir ce rôle important pour notre commune.

Pétards et feux d'artifice

Un petit rappel de la réglementation

Signe de fête et tradition du 14 juillet, les pétards et les feux d'artifice ne sont pourtant pas réservés à tous. Petits rappels et conseils de prudence.

Qui peut tirer un feu d'artifice ?

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) distingue quatre catégories d'articles, classées selon leur niveau de dangerosité et de nuisance sonore. Elles ne peuvent être mis à disposition sur le marché qu'à des personnes ayant atteint les limites d'âge suivantes :

- Catégorie F1 : 12 ans ;
- Catégorie F2 et F3 : 18 ans ;
- Catégorie F4 : 18 ans, réservée aux professionnels.

Des règles très strictes encadrent la vente de ces engins explosifs, qui doivent être marqués CE. De plus, certains départements interdisent la vente et l'utilisation de produits pyrotechniques lors de la Fête nationale et pendant les jours suivants. Renseignez-vous.

Puis-je tirer des feux d'artifice depuis mon jardin ?

Oui, en principe, tirer des feux d'artifice depuis un terrain privé n'est pas interdit. Même si l'exercice reste réglementé. En effet, seuls les produits de catégories F1, F2 et F3 sont autorisés à être tirés par des particuliers depuis leur terrain. Il est également conseillé de prévenir votre mairie et les pompiers de l'heure du tir. Dernier conseil : informer vos voisins pour éviter les plaintes de nuisance sonore.

Où est-il interdit de tirer des feux d'artifice ?

Il est interdit de tirer pétards et feux d'artifice sur la voie publique sans autorisation de la mairie, qui évalue le risque et concède ou non à votre demande. Les personnes bravant toute interdiction risquent jusqu'à 1 500 € d'amende. Dans les cas les plus graves, des poursuites peuvent être engagées devant le tribunal correctionnel pour mise en danger de la vie d'autrui. Et pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation), les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 10 ans de prison.



Danger des pétards : quelques recommandations

Si, dans d'autres circonstances, vous souhaitez tout de même lancer quelques pétards et feux d'artifice, quelques conseils de sécurité :

- N'achetez pas d'engins explosifs dont le mode d'emploi n'est pas rédigé en français ;
- Lisez attentivement le mode d'emploi et

respectez les précautions d'usage ;

- Avertissez les enfants des dangers (« chaque année, des doigts sont arrachés lors de jeux qui consistent à garder le plus longtemps possible un pétard allumé dans la main ») ;

- Faites attention à la météo (« de nombreux incendies sont imputables à un vent fort qui entraîne des débris d'artifices enflammés dans des herbes sèches ») ;

- Veillez à la tranquillité de vos voisins.



Agenda

Juin à novembre : les dates à retenir

L'agenda est de retour dans le journal. Reflet de la vie de notre commune, il est ouvert à tout événement. N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie pour y inscrire également le vôtre.

Juin

Du 22 au 28 : L'agence postale sera fermée.

Vendredi 24 : Fête de la musique - sur le parking de la mairie à partir de 19h.

Samedi 25 : Gala du dojo de Romagné - Salle de sports.

Samedi 25 et dimanche 26 : Week-end développement durable à l'Escale.

Juillet

Dimanche 3 : Kermesse de l'école Sainte Anne - Stade de football de Romagné.

Vendredi 8 : Conseil municipal - salle de la mairie - 20h30.

Dimanche 24 : Pardon de Sainte Anne La Chapelle Sainte Anne - 10h30.

Septembre

Samedi 3 : Forum des Associations Saint Sauveur des Landes.

Mardi 6 : Cyclisme : 69^{ème} Grand prix de la ville et du Pays de Fougères.

Samedi 10 et dimanche 11 : Course cycliste du Vélo club Sportif Louvignéen.

Octobre

Samedi 1^{er} : Inauguration officielle de l'Escale.

Novembre

Vendredi 11 : Cérémonie de commémoration suivi d'un repas - salle de l'Atrium.

10h30 : cérémonie religieuse - église de Romagné
11h : recueillement au monument aux Morts.

Dimanche 27 : Téléthon 2022. Départ de St-Sauveur et arrivée à Romagné.

A noter également que l'accueil de la mairie sera fermé au public les samedis durant la période estivale, du 9 juillet au 3 septembre inclus.

En bref

Ramassage des déchets : petit rappel

Les ordures ménagères sont à mettre dans le bac marron, collecté le mercredi par le SMICTOM. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes sont décalées au jour suivant jusqu'au samedi.

Le recyclable est à mettre dans les sacs jaunes qui sont collectés le mardi par ces mêmes agents mais dans les points de regroupement (sacs à retirer à la mairie). Là aussi, lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les collectes sont décalées au jour suivant jusqu'au samedi.

Recensement citoyen : ne l'oubliez pas !

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser (c'est obligatoire). Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit (exemple : si votre 16ème anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier et le 30 avril 2022). Et, si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Le recensement citoyen fait, le jeune reçoit alors une attestation de recensement. Il doit la présenter lors de certaines démarches (exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Il permet aussi à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Changement d'adresse : signalez-le en mairie

N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse, même si vous restez à Romagné, pour éviter notamment de vous faire radier des listes électorales. En effet, la mairie voit régulièrement des courriers revenir (carte électorale, etc.). Elle renvoie alors un autre courrier pour prévenir de la radiation et chaque fin d'année, elle procède aux radiations des électeurs qui n'ont pas répondu. Signalez tout changement d'adresse par téléphone ou en venant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Une pelouse régénérée

Le stade de football de Romagné sera en travaux d'ici à la fin juin pour 2-3 jours. En effet, il s'agit de régénérer la pelouse du terrain principal. Cela consiste à la défeutrer à l'aide d'un scarificateur, d'effectuer de nouveaux semis, d'apporter du sable et de la caroter. Cette opération de régénération permettra d'obtenir un très beau résultat et coûte beaucoup moins cher que de la refaire complètement.

Attention : le terrain sera strictement interdit tout l'été, le temps nécessaire à sa remise en état.



Les Nouvelles de Romagné - Juillet 2022

Directeur de la publication :

Cécile Parlot - maire de Romagné

Rédaction : B-Content

Maquette : Studio Bigot

Mise en page et impression :

Arc en Ciel Imprimeurs - Lécousse

Mairie : 17 rue Nationale - 35133 Romagné

Tél. : 02 99 98 81 11

Courriel : mairie@romagne35.com

www.romagne35.com